



Terre de talents

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
02/04/2024**

Le 02 avril 2024 à 20 heures 08, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 25, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 26 mars 2024.

Numéro : 2024/032

Objet : Contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association ULIS FUTSAL - année 2024

Rapporteur :
Koko MENSAH

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	25
Représentés	10
Absents	0

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Hawa COULIBALY pouvoir à Sarah JAUBERT, Gilbert PIANTONI pouvoir à Lodovico CASSINARI, Chabane CHALAL pouvoir à Etienne CHARRON, Djallal BOURADA pouvoir à Délila M'HENNI, Agnès FRANCAERT pouvoir à Servane CHARPENTIER, Nathalie BEAN pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Loufi OULALIT pouvoir à Guénaël LEVRAY, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Olfa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Hajer MOHSNI

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : - 0 AVR. 2024
Affichée en mairie le :
Notifiée le : - 0 AVR 2024



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général adjoint des services

Gabriel FRAGA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport par lequel M. Koko MENSAH, 2^e Adjoint au Maire chargé des Sports, des Loisirs et du Patrimoine communal, expose ce qui suit :

« L'association ULIS FUTSAL est affiliée à la Fédération Française de Football. Elle compte 150 adhérents en 2024, tous licenciés, en grande majorité Ulissiens issus de l'ensemble des quartiers de la ville.

Par son action, l'association ULIS FUTSAL entend œuvrer à la transmission de valeurs citoyennes véhiculées par le sport, telles que le savoir vivre en groupe, la solidarité, la loyauté, le travail et le respect. Elle participe aux objectifs portés par le Projet Éducatif de Territoire en termes de citoyenneté et de réussite éducative.

Pour l'année 2024, l'association ULIS FUTSAL sollicite à nouveau le soutien de la ville pour faire aboutir son projet d'accès à la pratique du sport pour tous et notamment pour les jeunes issus des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Il vise principalement à :

- *accentuer son action en direction de la jeunesse ;*
- *accentuer son action en direction des QPV ;*
- *développer les pratiques d'éveil, de loisirs et de compétitions ;*
- *développer la citoyenneté ;*
- *développer et valoriser l'engagement des bénévoles ;*
- *former son encadrement.*

Dans ce cadre, il convient de signer une convention d'objectifs avec l'association ULIS FUTSAL, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le projet de développement de l'association ULIS FUTSAL a fait l'objet d'une présentation en Commission Fabrique citoyenne et Vie locale en date du 13 mars 2024 qui a donné un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- *décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 euros pour l'année 2024 à l'association ULIS FUTSAL pour son projet de développement ;*
- *décider que la subvention sera créditée en deux versements sur les comptes de l'association et que le montant total de la subvention allouée à l'association au titre de l'année 2024 pourra être reconsidérée au regard du bilan des activités engagées sur la saison écoulée ;*
- *autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante avec l'association ULIS FUTSAL ;*
- *dire que les crédits sont prévus au budget 2024, chapitre 65. »*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L113-2 du Code du sport précisant que pour des missions d'intérêt général, les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques par voie de convention ;

Vu l'avis favorable de la Commission Fabrique citoyenne et Vie locale en date du 13 mars 2024 ;

Considérant que l'association ULIS FUTSAL remplit des missions d'intérêt général et contribue au développement de la vie associative et sportive de la commune ;

Considérant que le projet de développement de l'association ULIS FUTSAL s'inscrit dans les orientations de la politique sportive de la commune en termes de citoyenneté et de fair-play ;

Considérant que la commune, par son soutien financier, réaffirme l'engagement continu pour le Futsal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 euros pour l'année 2024 à l'association ULIS FUTSAL pour son projet de développement ;

- **DÉCIDE** que la subvention sera créditée en deux versements sur les comptes de l'association et que le montant total de la subvention allouée à l'association au titre de l'année 2024 pourra être reconsidéré au regard du bilan des activités engagées sur la saison écoulée ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante avec l'association ULIS FUTSAL ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024, chapitre 65.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 4 avril 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN

Acte à classer

2024-032

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-08T14-42-21.00 (MI252165553)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240402-2024-032-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Contrat d'objectifs et attribution d'une subvention
à l'association ULIS FUTSAL - année 2024
Date de décision : 02/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Délib 2024-032 Contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association ULIS FUTSAL - année 2024.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/04/24 à 14:42

Date 08/04/24 à 14:42

Date 08/04/24 à 14:47

Par ALLEZY Elodie

Par ALLEZY Elodie